

Rectificatif Générale colonial

Rectificatif n° 27 mars 1950 à la décision n°336 portant avance
ment du personnel auxiliaire autochtone.

n° 27

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 27 mars 1950
Numéro JO n° 3 du 31/03/1950	Date du numéro 31 mars 1950

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Art. 1er — Sont nommés, au point de vue solde et ancienneté, pour compter du 1er jan vier 1950, les agents auxiliaires autochtones dont les noms suivent: « F. — Infirmiers. Amina Ali (hôpital colonial), 8e échelon. Lire : « Art. 1er. — Sont nommés au point de vue solde et ancienneté, pour compter du 1er jan vier 1950, les agents auxiliaires autochtones dont les noms suivent : « F. — INFIRMIERS « Amina Ali (hôpital colonial), 9e échelon. (Le reste sans changement.)

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.